

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 2 octobre 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Claude Brunet et Normand Durand

Était absente : Mme Marie-Claire Vachon

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 5 septembre 2017
3. Remise des prix – Concours Villes et Villages Fleuris
Catégories
 - a) Unifamiliale
 - b) Multifamiliale
 - c) Exceptionnelle
4. Acceptation des comptes payables au 30 septembre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} septembre 2017
5. Correspondance
 - a) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2017
 - b) Centraide Laurentides Information sur la Campagne Centraide Laurentides 2017
 - c) Mme Claude-Élaine Langevin Courriel de félicitations pour l'implication des bénévoles de Piedmont lors de l'activité Vélo à notre Santé 2017
6. Rapport du service des travaux publics
7. Rapport du service d'urbanisme
8. Rapport du service de l'environnement
9. Rapport du service des finances
10. Rapport du service des loisirs et de la culture
11. Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
12. Rapport du Comité de la sécurité publique
13. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
14. Résolution – Musée du ski des Laurentides – demande de commandite
15. Résolution – Fonds Solidarité Ristigouche – demande de subvention pour les aider à financer leurs frais de justice
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #848-01-17 – règlement modifiant le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé

17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #841-02-17 – règlement modifiant le règlement #841-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau municipal (chemin Deneault et une partie du chemin de la Montagne – entre les chemins Deneault et Eddy) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin de la Montagne du chemin Deneault
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #842-02-17 – règlement modifiant le règlement #842-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau d'égout municipal (chemin des Bouleaux et une partie du chemin des Pins) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin des Pins et du chemin des Bouleaux
19. Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics – M. Gabriel Téoli
20. Résolution – embauche de M. Jocelyn Grondin comme personne salariée temporaire à horaire flexible aux travaux publics
21. Résolution – création d'un poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en environnement
22. Résolution – embauche de Mme Caroline Bertrand au poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en environnement
23. Résolution – modification de la résolution #12038-0417 - prolongement de l'embauche de M. Robert Lesage – service des travaux publics
24. Résolution – autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de M. Gilbert Aubin
25. Résolution – autoriser le maire et la directrice générale à signer l'Entente intermunicipale relative à l'entretien du trajet Vélocité
26. Résolution – acquisition d'un nouveau quai dans le parc Gilbert-Aubin en remplacement du quai arraché par la crue des eaux à l'été 2017 – 6 783,53 \$ (taxes incluses)
27. Résolution – adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte
28. Résolution – adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/St-Sauveur
29. Résolution – contrat à Aluminium J. Clément Inc. pour la fourniture et l'installation de toitures d'acier pour trois abris postaux – 13 549,80 \$
30. Résolution – contrat à la compagnie L & L Électrique pour la fourniture et l'installation de luminaires et équipements pour trois abris postaux – 9 485,43 \$
31. Résolution – appui à l'organisme Table des aînés – projet Accorderie
32. Résolution – renouvellement du contrat de location de la bâtisse au Mont-Habitant pour le Campuces
33. Résolution – installation d'une sculpture symbolisant la famille au parc du chemin Hervé
34. Résolution – mandat à Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – requête en démolition pour le 654 et le 699 chemin de la Rivière
35. Demande de dérogation mineure
 - a) Lot 6 153 740, chemin du Rocher

36. Demande de P.I.I.A.
 - a) Lot 5 002 492, chemin des Faucons
 - b) 550-552, boul. des Laurentides (enseigne)
 - c) 733, chemin Jean-Adam (enseigne)
 - d) 770, chemin des Bois-Blancs
 - e) 760, boul. des Laurentides (enseigne)
37. Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 septembre 2017
38. Rapport sur la qualité de l'eau potable
39. Divers
40. Période de questions
41. Levée de l'assemblée

12201-1017

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

12202-1017

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 5 septembre 2017

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 5 septembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Remise des prix – concours Villes et Villages Fleuris

Dans le cadre du concours Villes et Villages Fleuris, la municipalité souligne d'une façon particulière les efforts des citoyens de Piedmont dans les catégories suivantes : unifamiliale, multifamiliale et exceptionnelle.

Catégories :

- | | |
|-------------------|---|
| a) Unifamiliale | Mme Joane Brady et M. Denis Graus
321, chemin des Pins |
| b) Multifamiliale | Mme Josée St-Laurent et M. Jean Zuccala
331, chemin des Sorbiers |
| c) Exceptionnelle | Mme Cathy Desmarais
263, chemin du Rocher |

12203-1017

Résolution – acceptation des comptes payables au 30 septembre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} septembre 2017

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 30 septembre 2017 au montant de 192 962,56 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} septembre 2017 au montant de 185 262,86 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 août 2017.

b) Centraide Laurentides

Courriel d'information sur la campagne Centraide Laurentides 2017.

c) Mme Claude-Élaine Langevin

Courriel de félicitations pour l'implication des bénévoles de la municipalité de Piedmont lors de l'activité Vélo à notre Santé.

Rapport du service des travaux publics

M. Claude Brunet fait rapport des activités du service des travaux publics ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité des travaux publics qui s'est tenue le 19 septembre 2017.

Rapport du service d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 28 septembre 2017.

Rapport du service d'environnement

En l'absence de Mme Marie Claire Vachon, M. le maire Clément Cardin fait rapport des activités du service d'environnement ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 19 septembre 2017.

Rapport du service des finances

Madame Claudette Laflamme fait un résumé de la réunion du Comité des finances qui s'est tenue le 27 septembre 2017.

Rapport du service des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs qui s'est tenue le 21 septembre 2017.

Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

Monsieur Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur tenue le 25 septembre 2017.

Rapport de la Commission de la sécurité publique

M. Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Commission de la sécurité publique qui s'est tenue le 25 septembre 2017.

Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Monsieur Normand Durand fait un résumé des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

12204-1017

Résolution – Musée du ski des Laurentides - demande de commandite

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que qu'un don de 200 \$ soit octroyé au Musée du ski des Laurentides pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE

12205-1017

Résolution – Fonds solidarité Ristigouche – demande de subvention pour les aider à financer leur frais de justice

ATTENDU QUE la municipalité de Ristigouche-Sud-Est en Gaspésie fait l'objet d'une poursuite abusive par la pétrolière Gastem qui lui réclame 1 500 000 \$ en dommages et intérêts parce qu'elle a adopté en 2013, en l'absence d'une réglementation provinciale à l'époque, un règlement municipal visant à protéger les seules sources d'eau potable de ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de Ristigouche-Sud-Est devra engager des frais de justice et de représentation de l'ordre de 328 000 \$ pour affirmer la compétence municipale à protéger le bien commun est essentiel qu'est l'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité de Ristigouche-Sud-Est a lancé en 2014 une campagne de dons « Solidarité Ristigouche »;

ATTENDU QUE le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) spécialement créé qui demandait une contribution de 1\$ par citoyen à toutes les municipalités du Québec a recueilli à ce jour seulement un peu plus de 25 000 \$ et que moins d'une trentaine de municipalités ont répondu à l'appel;

ATTENDU QU'en date du 3 août 2017, 209 580 \$ avait été amassé, soit 64% de l'objectif visé;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie la campagne « Solidarité Ristigouche » et octroie une subvention de 500 \$ pour les aider à financer leur frais de justice.

ADOPTÉE

Avis de motion - règlement #848-01-17 – règlement modifiant le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 848-01-17 modifiant le règlement numéro 848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Avis de motion – règlement #841-02-17 - modifiant le règlement #841-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau municipal (chemin Deneault et une partie du chemin de la Montagne – entre les chemins Deneault et Eddy) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin de la Montagne et du chemin Deneault

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 841-02-17, règlement modifiant le règlement #841-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau municipal (chemin Deneault et une partie du chemin de la Montagne – entre les chemins Deneault et Eddy) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin de la Montagne et du chemin Deneault

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

Avis de motion – règlement #842-02-17 – règlement modifiant le règlement #842-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau d'égout municipal (chemin des Bouleaux et une partie du chemin des Pins) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin des Pins et du chemin des Bouleaux

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 842-02-17 modifiant le règlement #842-01-16 ayant pour but de spécifier le type de système de traitement primaire de type de fosse septique avant de se raccorder au réseau d'égout municipal (chemin des Bouleaux et une partie du chemin des Pins) et ayant pour objet d'établir les modalités de rejet à l'égout municipal pour une section du chemin des Pins et du chemin des Bouleaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

12206-1017

Résolution – embauche d'un stagiaire non rémunéré au service des travaux publics – M. Gabriel Téoli

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité embauche M. Gabriel Téoli comme stagiaire non rémunéré au service des travaux publics pour une période de 375 heures discontinues à raison de deux (2) jours par semaine jusqu'en mai 2018.

ADOPTÉE

12207-1017

Résolution – embauche de M. Jocelyn Grondin – service des travaux publics

ATTENDU les besoins du service des travaux publics pour les travaux à l'hiver 2017-2018;

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que M. Jocelyn Grondin soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période du 27 novembre 2017 au 31 mars 2018.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

Résolution – création d'un poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en environnement

12208-1017

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a, comme valeur, le respect de l'environnement;

ATTENDU QUE les obligations relatives à la protection de l'environnement sont en croissance;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont crée un poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en municipal en environnement permanent à temps plein.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité une lettre d'entente avec le Syndicat des employé(e) de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

12209-1017

Résolution – embauche de Mme Caroline Bertrand au poste d'éco-conseillère et d'inspecteur en environnement

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en environnement;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que six candidates ont été reçues en entrevue;

ATTENDU la recommandation de Mme Caroline Asselin, directrice générale, et de M. Yohann DaSylva, directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que Mme Caroline Bertrand soit embauchée au poste d'éco-conseiller et d'inspecteur en environnement à compter du 23 octobre 2017 à raison de 34 heures/semaine.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective, au troisième échelon de l'échelle salariale.

ADOPTÉE

12210-1017

Résolution – prolongation de l'embauche de M. Robert Lesage aux travaux publics

ATTENDU QUE lors de l'embauche de M. Robert Lesage en avril 2017, la fin de son contrat de travail était prévue pour le 10 novembre 2017;

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont prolonge l'embauche de M. Robert Lesage jusqu'au 24 novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

Résolution – autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de M. Gilbert Aubin

ATTENDU QUE depuis la fin du mois de juin M. Gilbert Aubin occupe la fonction de consultant sur demande;

12211-1017

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un contrat de travail pour établir les conditions de travail de M. Aubin lorsque ses services son nécessaire;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat de travail de M. Gilbert Aubin.

ADOPTÉE

12212-1017

Résolution – autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative à l'entretien du trajet Vélocité

ATTENDU l'entente intermunicipale signée le 22 avril 2014 entre les parties relativement à l'aménagement d'un lien cyclable entre les Municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights / Projet d'interconnexion ;

ATTENDU QUE ledit projet d'interconnexion, nommé « Vélocité », a été réalisé entre 2014 et 2017 et consistait à relier les parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique en passant par la Municipalité de Piedmont, la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Morin-Heights ;

ATTENDU QUE le trajet Vélocité emprunte les voies publiques, lesquelles sont de juridiction municipale ou provinciale et sont situées sur le territoire des municipalités locales parties à l'entente ;

ATTENDU QUE le trajet est parfois en chaussée désignée, en bande cyclable, en accotements asphaltés de rues ou en site propre;

ATTENDU QUE les parties se sont préalablement entendues verbalement sur les modalités relatives à l'entretien du trajet Vélocité et qu'il y a lieu de conclure une entente à cet effet ;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont l'entente intermunicipale relative à l'entretien du trajet Vélocité avec la Municipalité de Morin-Heights, la Ville de Saint-Sauveur et la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

12213-1017

Résolution – acquisition d'un nouveau quai dans le parc Gilbert-Aubin

ATTENDU QUE la municipalité avait installé un quai dans le parc Gilbert-Aubin;

ATTENDU QUE ledit quai a été arraché par la crue des eaux à l'été 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir un nouveau quai avec flotteurs à roues intégrées afin d'améliorer la stabilité;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la municipalité achète une passerelle semi-flottante et un quai flottant de la compagnie Les Quais du Nord pour un montant de 6 783,53 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Résolution – approbation des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

12214-1017 **ATTENDU** les prévisions budgétaires 2018 pour la Régie intermunicipale de Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte adoptées lors de leur assemblée tenue le 7 septembre 2017;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le budget d'opération de la Régie intermunicipale de Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte pour l'année 2018 au montant de 158 000 \$;

Il est bien entendu que ledit budget n'aura aucun impact sur le budget de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE

12215-1017 **Résolution – approbation des prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur**

ATTENDU les prévisions budgétaires 2018 pour la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur au montant de 523 001 \$;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le budget d'opération de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur pour l'année 2018.

La quote-part de la Municipalité de Piedmont pour 2018 sera de 99 682,47 \$.

ADOPTÉE

12216-1017 **Résolution – contrat à Aluminium J. Clément Inc. pour la fourniture et l'installation de toitures d'acier pour trois abris postaux**

ATTENDU QUE la Municipalité a construit trois nouveaux abris de boîtes aux lettres à l'été 2017;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de toitures d'acier pour trois abris postaux à la compagnie Aluminium J. Clément Inc. pour la somme de 13 549,80 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

12217-1017 **Résolution- contrat à la compagnie L & L Électrique pour la fourniture et l'installation de luminaires et équipements pour trois abris postaux**

ATTENDU QUE la Municipalité a construit trois abris postaux à l'été 2017;

ATTENDU QU'il est impératif que lesdits abris soient éclairés;

ATTENDU l'offre de services de la compagnie L & L Électrique;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de luminaires et équipements

aux trois nouveaux abris de boîtes aux lettres à la compagnie L & L Électrique pour le prix de 9 485,43 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

12218-1017

Résolution – appui à l’organisme Table des aînés – projet Accorderie

ATTENDU QUE la Table des aînés a présenté à la MRC des Pays-d’en-Haut un projet intitulé « Accorderie »;

ATTENDU QUE ledit projet consiste en un système d’échange de services entre individus d’une même municipalité pour échanger leur savoir-faire sans aucune contrepartie financière;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie l’organisme « Table des aînés » dans leur démarche dans le cadre du projet « Accorderie ».

ADOPTÉE

12219-1017

Résolution – renouvellement du contrat de location de la bâtisse du Mont-Habitant pour le Campuces – étés 2018-2019

ATTENDU QUE les activités du camp de jour Campuces se déroulent sur le site du Mont-Habitant;

ATTENDU QU’il y a lieu de renouveler le contrat de location de la bâtisse du Mont-Habitant pour 2018 et 2019;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat de location pour la bâtisse du Mont-Habitant. Ledit bail sera d’une durée de deux ans pour les années 2018 et 2019 aux prix suivants :

2018 : 25 955,61 \$ (taxes incluses)

2019 : 26 604,50 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

12220-1017

Résolution – installation d’une sculpture symbolisant la famille au parc du chemin Hervé

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Monette, citoyen de Piedmont, a fait une sculpture symbolisant la famille;

ATTENDU QUE M. Monette désire installer ladite sculpture dans le parc où il y a eu plantation d’arbres dans le cadre de l’activité « Un enfant un arbre »;

ATTENDU QUE la municipalité consent à l’installation de ladite sculpture dans le parc du chemin Hervé;

ATTENDU QUE la municipalité désire remercier M. Monette pour son don;

ATTENDU QUE la municipalité installera une plaque commémorative et complètera l’aménagement du site;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame

Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont remercie M. Jean-Pierre Monette pour le don à la municipalité d'une sculpture représentant la famille.

ADOPTÉE

12221-1017

Résolution – mandat à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats – requête en démolition des bâtisses situées au 654 et au 699 chemin de la Rivière

ATTENDU QUE depuis 2015, la municipalité a avisé à plusieurs reprises les propriétaires du 654 et du 699, chemin de la Rivière de procéder à des réparations majeures à leurs propriétés car elles sont dans un état lamentable;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune réponse desdits propriétaires;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats, afin qu'elle prenne toutes les procédures légales appropriées pour faire démolir lesdites propriétés du 654 et du 688, chemin de la Rivière.

ADOPTÉE

12222-1017

**Résolution – demande de dérogation mineure
Lot 6 153 740, chemin du Rocher**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 153 740 situé sur le chemin du Rocher a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une résidence unifamiliale à 3 mètres de la ligne latérale droite alors que la réglementation exige 6 mètres;

ATTENDU QUE la pente du terrain est très prononcée à la gauche du terrain et plus faible vers la droite;

ATTENDU QUE le fait de respecter la réglementation pourrait avoir pour effet d'empêcher la construction du bâtiment et ce, à cause d'une pente de terrain supérieure à 25%;

ATTENDU QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU le caractère mineur de la demande;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure afin de construire une résidence unifamiliale sur le lot 6 153 740 situé le chemin du Rocher à 3 mètres de la ligne latérale droite alors que la réglementation exige 6 mètres, le tout en conformité avec la demande déposée le 13 septembre 2017

ADOPTÉE

12223-1017

**Résolution – demande de PIIA
Lot 5 002 492, chemin des Faucons**

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée afin de construire une

résidence unifamiliale sur le lot 5 002 492;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé a une apparence moderne mais d'inspiration champêtre;

ATTENDU QUE la toiture sera en acier de couleur Titanium carbone (brun);

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera en bois de couleur « variance de brun » et en maçonnerie de couleur grise;

ATTENDU QUE les ouvertures seront de couleur noire;

ATTENDU QUE le garage, faisant partie du bâtiment, a une pente de toiture nulle;

ATTENDU QUE la réglementation prévoit des toitures avec une pente de 6 :12 minimum;

ATTENDU QU'une seule maison est présentement construite sur le chemin des Faucons;

ATTENDU QUE les deux bâtiments s'agenceront ensemble, à l'exception de la toiture du garage;

ATTENDU QUE des décrochés et volumes ont été ajoutés à l'architecture du bâtiment, évitant ainsi un bâtiment trop linéaire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;
DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 002 492 situé sur le chemin des Faucons, le tout en conformité avec la demande déposée le 21 septembre 2017, à la condition que le garage ait une toiture avec pente 6 :12 sur au moins un versant.

ADOPTÉE

12224-1017

Résolution – demande de PIIA 550-552, boul. des Laurentides (enseigne)

ATTENDU QUE l'occupant de la Clinique santé Nouveau Monde a déposé, lors d'une séance antérieure, une demande afin de modifier l'enseigne sur poteaux existante;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme avait fait deux recommandations à savoir :

- Qu'un cadrage noir d'au moins 2.5 cm soit installé autour de l'enseigne;
- Que le numéro de téléphone soit de plus petite dimension et installé sous l'adresse du site web.

ATTENDU QUE l'exploitant de la clinique juge la deuxième demande injustifiée à cause de problèmes de déneigement de la 117;

ATTENDU QUE le comité a déjà fait ses recommandations sur la demande et qu'une enseigne devrait se concentrer sur le nom du commerce et non pas sur le numéro de téléphone;

ATTENDU les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** la demande de modification à la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne au

550-552, boulevard des Laurentides

ADOPTÉE

12225-1017

Résolution – demande de PIIA
733, chemin Jean-Adam (enseigne)

ATTENDU QUE le locataire du 733-737, chemin Jean-Adam a déposé une demande afin d'installer une enseigne sur poteaux et deux enseignes sur bâtiment;

ATTENDU QUE la structure sur poteaux sera en bois peint;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux de la structure seront similaires à ceux du bâtiment;

ATTENDU QUE le lettrage des enseignes sera de couleur blanche et bleue et seront d'apparence sobre et facilement lisibles;

ATTENDU QUE les enseignes s'intégreront au bâtiment;

ATTENDU QU'une enseigne sur poteaux doit comprendre un aménagement paysager à la base de la structure;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'exiger un dépôt de garantie afin de s'assurer de la mise en place de cet aménagement paysager;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne au 733-737, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 25 septembre 2017.

Il est bien attendu qu'un dépôt au montant de 2000 \$ sera exigé pour garantir l'aménagement paysager.

ADOPTÉE

12226-1017

Résolution – demande de PIIA
770, chemin des Bois-Blancs

ATTENDU QUE le propriétaire du 770, chemin des Bois-Blancs a déposé une demande afin de modifier le PIIA accordé en janvier 2016 pour l'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE le plan d'origine comprenait une fenêtre dans la toiture à l'avant de la propriété;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent ajouter une autre fenêtre;

ATTENDU QUE l'ajout de la fenêtre ajoute à l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande brise la linéarité de la toiture;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de modification à l'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation

extérieure au 770, chemin des Bois-Blancs, le tout en conformité avec la demande déposée le 25 septembre 2017.

ADOPTÉE

12227-1017

Résolution – demande de PIIA **760, boul. des Laurentides (enseigne – dépanneur SuperSoir)**

ATTENDU QUE le propriétaire du 760, boulevard des Laurentides a déposé une demande afin de modifier l'enseigne sur poteaux et l'enseigne sur bâtiment;

ATTENDU QUE la structure de l'enseigne sur poteaux sera modifiée afin d'ajouter un poteau à la structure;

ATTENDU QU'un aménagement paysager sera fait à la base de l'enseigne;

ATTENDU QUE le projet comprend une portion pour la station service, une autre pour le diesel et une pour le dépanneur;

ATTENDU QUE la portion diesel n'est pas nécessaire et remplit un peu trop l'espace autorisé;

ATTENDU QUE l'enseigne actuelle aurait besoin d'être rénovée;

ATTENDU QUE le projet, à l'exception du « diesel », rehaussera l'apparence de l'affichage;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'exiger un dépôt de garantie pour la réalisation de l'aménagement paysager;

ATTENDU QUE l'enseigne sur bâtiment de l'ancien dépanneur Couche-tard a été remplacée par une enseigne pour Super Soir sans autorisation et qu'il y a lieu de rendre le tout conforme;

ATTENDU QUE les couleurs des enseignes s'agencent entre elles et avec le bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur poteaux au 760, boul. des Laurentides (Dépanneur SuperSoir), le tout en conformité avec la demande déposée le 25 septembre 2017.

Un dépôt de garantie au montant de 2 000 \$ sera exigé afin de garantir l'aménagement paysager.

ADOPTÉE

Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 septembre 2017

Madame Claudette Laflamme fait état des revenus et dépenses comparés au budget au 30 septembre 2017.

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes

et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

12228-1017

Levée de l'assemblée

À 21h05, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire

